

L'administrateur provisoire d'Université Paris-Est,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2015-156 du 11 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université Paris-Est » et ses statuts annexés à ce décret,

Vu le règlement intérieur d'Université Paris-Est,

Vu l'arrêté de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en date du 18 décembre 2020 nommant Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN administrateur provisoire d'Université Paris-Est,

Arrête

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte FRANCOIS, Directrice adjointe du Département des Etudes Doctorales, à l'effet de signer au nom de l'administrateur provisoire d'Université Paris-Est, dans la limite de ses attributions, les actes directement liés au fonctionnement et à la gestion financière du Département des Etudes Doctorales.

Sont exclus du champ de la délégation les contrats de recrutement d'agent et tout accord à caractère institutionnel (coopération internationale, partenariats...).

Article 2

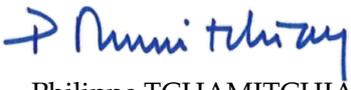
Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et prend fin en cas de perte de fonction du délégataire et/ou du délégant, et au plus tard à la date de l'élection du nouveau président d'Université Paris-Est.

Article 3

La secrétaire générale par intérim d'Université Paris-Est est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 06 janvier 2021.

L'administrateur provisoire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Tchamitchian'.
A circular seal with the text 'PARIS-EST SUP' around the perimeter and a central emblem.
Philippe TCHAMITCHIAN